



19 mars 2026

Communiqué de presse

Municipales 2026 - 2^e tour de scrutin

Un plafond de verre qui reste bien présent : plus de trois quarts des listes sont encore menées par des hommes

L'Observatoire régional de la parité d'Occitanie a examiné les candidatures à la tête des 398 listes dans les 146 communes d'Occitanie présentes au deuxième tour de scrutin des élections municipales du 22 mars 2026 : 77 % d'hommes et 23% de femmes ; au bas mot, le compte n'y est toujours pas.

Tableau : Candidatures aux élections municipales 2026 – Femmes tête de liste au 2^e tour de scrutin – Résultats par département et en Occitanie.

département	nombre de communes	Nombre de listes	nombre de femmes têtes de liste	% Femmes têtes de liste
Ariège	5	15	7	46,6
Aude	14	33	4	12
Aveyron	5	15	2	13,3
Gard	12	41	9	22
Haute Garonne	23	60	10	16,6
Gers	4	13	3	23
Hérault	35	93	19	21
Lot	pas de données			
Lozère	4	11	3	27
Hautes Pyrénées	6	17	5	29
PO	18	47	15	32
Tarn	13	35	6	17
Tarn et Garonne	7	18	2	11
Total	146	398	85	22,5

Sources : : Préfectures départementales de l'Occitanie

Le poids des femmes tête de liste au 2^e tour dépasse celui du 1^{er} tour (20,11% de candidates contre 22,50 %). En anticipant les résultats du scrutin du 22 mars, ces chiffres, bien qu'en légère augmentation portent le risque, au mieux d'une stagnation, voire celui d'un recul de la parité établie à mi-mandat (en juin 2023) : 21% de femmes maires contre 19% sorties des urnes en mars et juin 2020. Une progression de 3% en 3 ans avait été enregistrée.

A partir des données disponibles au 19 mars 2026, 85 femmes restent en lice pour le 2^e tour en Occitanie alors qu'elles étaient 1264 candidates au premier tour de scrutin du 15 mars, pour 4053 hommes candidats. Si l'on constate une augmentation des candidatures féminines entre les 2 tours, mais à pas de fourmi (+ 1,40%), 5 départements parmi les 13 présentent des résultats plus encourageants : l'Ariège (+ 12%), le Gers (+ 6%), la Lozère (+10%), les Hautes-Pyrénées (+13%) et les Pyrénées-Orientales (+5%). Il s'agit souvent de départements dotés de nombreuses communes (449 dans les Hautes-Pyrénées), fréquemment de très petite taille. Elles accordent volontiers plus de place aux candidates tête de liste. En témoigne au soir du précédent scrutin de 2020, 687 femmes sur les 839 élues d'Occitanie, présidaient aux destinées de municipalités de moins de 1 000 habitants. Soit une très large majorité de 82 %.

Ce qui bouscule l'idée reçue selon laquelle la réalisation de la parité dans les conseils municipaux des communes de moins de 1000 habitants inaugurés par la loi cette année, se serait heurtée à l'absence de candidatures féminines, voire à la difficulté d'en susciter.

Pour la présidente de l'Observatoire de la parité, « *depuis le principe de parité apparu à la fin du XX^e Siècle qui marque l'accès des femmes à toutes les opportunités dont les hommes jouissent, nous sommes fondés à exiger l'accès à 50% de tout. Y compris du partage du pouvoir et de la décision politique. C'est tout le sens du contrat démocratique paritaire établi par la loi constitutionnelle de juillet 1999. Mais que l'on est loin de retrouver dans les candidatures de femmes au fauteuil de maire de ces municipales 2026. Alors, si ça n'avance pas plus que cela, faudra-t-il y voir comme l'historienne Eliane Viennot, cette « incroyable résistance des « égaux » pour admettre des égales » ?*